

AVANT (DELTA G ET DELTA X)

Étape 1 : Soit je sollicite l'autorisation de déclaration simplifiée (DS) sur déclaration, soit je détiens une autorisation de déclaration simplifiée. ✓

Étape 2 : Je dépose de la déclaration simplifiée ✓

Étape 3 : Je complète de la déclaration simplifiée (déclaration complémentaire) ✓

Étape 4 : Je dépose une déclaration complémentaire globale (DCG) ✓

Paiement

A LA MISE EN SERVICE DE DELTA IE

Étape 1 : Je détiens obligatoirement une autorisation de déclaration simplifiée (SDE) dans l'application CDS-TP ✓

Étape 2 : Je dépose la déclaration simplifiée dans DELTA IE ✓

Étape 3 : Je dépose dans DELTA IE la déclaration complémentaire (réconciliation). 2 types : ✓

Liquidation : report de paiement

Générale

Périodique

Si je n'ai pas respecté le délai prévu dans mon autorisation

Je dépose dans DELTA IE une déclaration standard de régularisation

Liquidation : Paiement au comptant